

# Énoncé d'orientation pour la politique du patrimoine de la Ville de Montréal

« La mémoire est un ressort essentiel de la créativité : c'est vrai des individus comme des peuples, qui puisent dans leur patrimoine — naturel et culturel, matériel comme immatériel — les repères de leur identité et la source de leur inspiration. »

– L'UNESCO

NB – Ce texte est une version allégée, la version intégrale peut être consultée sur le site [www.ville.montreal.qc.ca/patrimoine](http://www.ville.montreal.qc.ca/patrimoine), de même que la traduction anglaise de la version allégée.

Faisant suite au Sommet de Montréal de 2002, la Ville s'est engagée à élaborer et à mettre en œuvre une politique du patrimoine. Comme hôte de la 8<sup>e</sup> Conférence mondiale des villes historiques en octobre 2003, elle a renouvelé cet engagement en faisant adopter la *Déclaration de Montréal*. C'est dans ce contexte que le Comité exécutif a mandaté le Groupe-conseil pour produire un énoncé d'orientation devant guider la Ville dans l'élaboration d'une politique du patrimoine à être soumise à la consultation publique avant d'être adoptée par le Conseil municipal.

Cette version allégée reprend les aspects essentiels de l'*Énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine de la Ville de Montréal* et en reproduit intégralement les recommandations. L'*Énoncé* a été remis par Mme Gretta Chambers, journaliste, chancelière émérite de l'Université McGill et présidente du Groupe-conseil, à Mme Francine Senécal, vice-présidente du Comité exécutif de la Ville et responsable politique du dossier *Culture et Patrimoine*.

L'*Énoncé* propose des orientations de fond avec l'ambition de faire du patrimoine de l'île un levier de développement culturel, social et économique, et de rendre la préoccupation patrimoniale incontournable dans toutes les grandes démarches de la Ville.

Trois principes ont guidé le Groupe-conseil :

- Favoriser la conservation, la mise en valeur et l'interprétation des patrimoines montréalais dans une perspective de développement durable et d'inclusion;
- Rendre ces patrimoines accessibles aux citoyens et aux visiteurs;
- Transmettre ces patrimoines aux générations futures.

Les orientations proposées par le Groupe-conseil ont été regroupées sous les cinq grandes facettes de l'action patrimoniale : la valorisation, la sensibilisation, l'appropriation, la conservation et la gestion. À cela s'ajoutent quelques enjeux actuels de première importance.

## 1. Le patrimoine

Avant toute chose, il faut définir ce qu'est le patrimoine, une notion qui, loin d'être figée, s'est considérablement enrichie avec le temps.

Le patrimoine est avant tout le témoignage d'une collectivité, de son origine et de ce qu'elle a accompli. Il constitue une force unificatrice qui soude et soutient cette collectivité dans un monde en constant changement.

Au patrimoine bâti, autant ancien que moderne, qui comprend aussi les espaces publics (les rues, les parcs, les stations de métro, le mobilier urbain, etc.), il faut maintenant ajouter les patrimoines naturel, archéologique, industriel, scientifique, technique, maritime, fluvial et, finalement, le patrimoine immatériel qui affirme la dimension humaine vivante, un aspect à ne pas négliger.

Le Groupe-conseil a retenu la définition avancée par le Conseil du patrimoine de Montréal :

***« Le patrimoine désigne tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique, en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre. »***

Le **patrimoine naturel** comprend :

- Les ensembles naturels constitués par des formations physiques, biologiques et hydrographiques;
- Les formations géologiques et physiographiques, et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces menacées;
- Les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées.

Le **patrimoine culturel matériel** comprend :

- Le patrimoine mobilier : les créations artistiques, les œuvres de culture populaire, les archives, les collections privées et publiques, les objets ethnologiques, le mobilier urbain, les monuments commémoratifs ou funéraires;
- Le patrimoine immobilier : des groupes de constructions isolées ou réunies ; des éléments ou des structures de caractère archéologique; des sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, appelés paysages culturels ; le patrimoine industriel.

Le **patrimoine culturel immatériel** comprend :

- Les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire que les communautés et les groupes reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel;
- La toponymie : les opérations de dénomination des lieux.

## 2. Montréal, ville patrimoniale

Son histoire et son site confèrent à Montréal un caractère absolument distinctif en Amérique du Nord.

La ville fut fondée en territoire amérindien au point précis où la remontée du fleuve Saint-Laurent devenait impossible pour les navires. À partir de 1850 et pendant près d'un siècle, elle s'imposera comme le plus grand centre industriel du Canada. Aujourd'hui, elle est un haut lieu de la francophonie et demeure un important centre économique, scientifique et intellectuel.

Montréal est également une des rares cités nord-américaines qui arbore encore des signes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. L'ensemble reflète les apports de trois grandes civilisations : la française, la britannique et l'américaine.

Même si de grands progrès ont été réalisés à Montréal en préservation du patrimoine, celui-ci demeure toujours menacé, entre autres par les destructions, par des interventions douteuses, par la nature elle-même, par la négligence ou simplement par l'oubli. S'ajoute à cela l'indifférence.

À l'instar d'autres grandes villes du monde, une défense efficace du patrimoine exige un leadership exemplaire de la Ville et commande une combinaison judicieuse de mesures coercitives et incitatives.

IL EST RECOMMANDÉ que dans le cadre de sa politique patrimoniale, la Ville de Montréal fasse preuve d'un leadership exemplaire relativement à tous les aspects de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, matériel ou immatériel, à savoir ceux reliés à la valorisation, la sensibilisation, l'appropriation, la conservation et la gestion.

## 3. La valorisation

Un objet, un lieu ou un savoir n'est pas en soi un élément patrimonial. Il le devient par le sens qui lui est donné.

Le processus de valorisation n'est ni uniforme, ni linéaire. C'est un processus dynamique de débats publics et de confrontations des points de vue, une démarche qui permet à la société d'indiquer ce qu'elle considère comme essentiel.

La nature dynamique du processus, le contexte d'interactions complexes dans lequel il s'inscrit et le caractère le plus souvent irrémédiable des décisions qu'il entraîne confirment la nécessité, dans une ville comme Montréal, de maintenir le cap sur la plus grande transparence possible en matière de patrimoine. Il s'agit aussi d'affirmer énergiquement le rôle de son principal organisme-conseil indépendant, le Conseil du patrimoine de Montréal.

Dans chacun des arrondissements, la perception du patrimoine et de son importance, sa gestion et les expertises acquises varient beaucoup. Dans ce contexte, la Ville doit s'assurer que les valeurs patrimoniales sont reconnues sur l'ensemble du territoire. Elle devrait également réactiver et standardiser le processus de citation d'immeubles et de création de sites du patrimoine prévu par la *Loi sur les biens culturels*.

IL EST RECOMMANDÉ que la Ville de Montréal :

- En prenant appui sur les forces vives de sa population, sur les multiples acteurs publics et privés intéressés au patrimoine naturel et culturel, matériel ou immatériel, et sur les expertises véhiculées par ses nombreuses institutions culturelles, universitaires et autres, fasse la promotion de la valeur du patrimoine sous toutes ses formes et expressions;

- Assure sur tout son territoire et dans tous les arrondissements une compréhension et une reconnaissance commune partagée de l'essence des valeurs et des retombées du patrimoine et veille à ce que ces objectifs se traduisent dans son plan d'urbanisme, dans la réglementation qui lui est associée et dans l'ensemble de ses programmes;
- Regroupe dans un fichier central l'ensemble des études et recherches commandées par elle ou ses organismes dans le domaine du patrimoine et ceux afférents à ce dernier, inclut dans ce fichier les travaux du même type des deux autres paliers de gouvernement, des universités et d'autres institutions, et crée à cette fin toutes les formes de partenariats nécessaires.

#### **4. La sensibilisation**

C'est dans la mesure où le patrimoine est présent dans les esprits qu'il peut être véritablement valorisé, respecté et conservé.

Relever pleinement le défi de la sensibilisation, c'est mettre l'accent sur les citoyens qui rarement, voire jamais, fréquentent les musées, les lieux patrimoniaux, etc., notamment les jeunes et les nouveaux arrivants ; c'est aussi soutenir le milieu associatif, cette centaine de groupes locaux dévoués à la mise en valeur du patrimoine.

Une démarche de sensibilisation présuppose une vision claire, organisée et synergique de l'action de la Ville.

IL EST RECOMMANDÉ que la Ville de Montréal :

- Confie une part plus importante de la diffusion de la connaissance et des enjeux du patrimoine sous toutes ses formes aux bibliothèques de quartier, aux maisons de la culture, aux institutions muséales, aux centres de loisirs et autres lieux de diffusion;
- Développe, en étroite concertation avec les milieux patrimoniaux montréalais, des démarches de sensibilisation qui permettent de relier entre eux les divers éléments du patrimoine montréalais en vue de renforcer le sentiment d'identité collective au sein de la nouvelle agglomération, se dote d'un centre d'impulsion et de ressources en matière de développement de ces démarches, et fasse largement appel aux nouvelles technologies;
- Apporte un appui approprié aux institutions, organismes et acteurs qui s'occupent de la sensibilisation au patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel;
- Réponde de façon plus soutenue aux besoins de stabilité et de fonctionnement du milieu associatif dans le domaine du patrimoine.

#### **5. L'appropriation**

Miser sur l'appropriation, c'est se donner comme valeur fondamentale le respect de la volonté des citoyens dans le cadre d'un urbanisme de participation. C'est admettre le rôle collectif des citoyens et des associations qu'ils forment pour porter leur point de vue. Leur perception du patrimoine est déterminante pour toute intervention dans ce domaine.

Veiller à l'appropriation, c'est également veiller à l'équilibre entre les intérêts privés et l'intérêt public, entre autres, en s'assurant de l'accès physique et économique de certains lieux.

IL EST RECOMMANDÉ que la Ville de Montréal :

- Reconnaisse que l'appropriation populaire constitue une assise essentielle à la reconnaissance et à la conservation du patrimoine sous toutes ses formes;
- Se montre sensible à toute manifestation d'appropriation de la part de personnes ou de groupes;
- Encourage et aide, dans le cadre d'une vision partagée, les personnes, les communautés, les acteurs du secteur public et privé du milieu patrimonial relativement à la gestion et à la mise en valeur du patrimoine;
- Crée les conditions pour que cet encouragement et cette aide soient adéquats tant au plan des arrondissements que des services centraux, et s'assure de la fluidité de la communication et de la collaboration entre tous les intervenants municipaux concernés;
- S'assure du caractère public et de la transparence du processus de prise de décision dans les matières touchant de près ou de loin le patrimoine, et d'une présence déterminante d'experts indépendants dans ses organismes consultatifs habilités à fournir des avis dans ces matières.

## **6. Conserver**

Il faut distinguer cinq champs distincts d'activités de conservation :

- le champ du bâti, de l'archéologie, des paysages, des sites et des œuvres d'art public;
- les collections d'artefacts (peintures, sculptures, photographies, pièces d'équipement, moyens de transport, matériel publicitaire, etc.);
- les documents et les archives;
- le patrimoine immatériel;
- l'ensemble des mesures de protection du patrimoine contre les sinistres et la déprédation.

La conservation des richesses patrimoniales que sont les édifices, constructions, œuvres d'art public, les paysages humanisés (ex. les cimetières) et autres sites ne se fait pas en les figeant dans le temps, mais par des stratégies d'aménagement urbain. Leur succès repose sur la mobilisation de quatre familles d'acteurs :

- le secteur privé;
- le secteur public et parapublic;
- le milieu associatif comme sensibilisateur, animateur et initiateur de démarches collectives;
- les institutions du savoir pour le développement des connaissances et de la formation.

Le nouveau plan d'urbanisme, qui s'étendra à l'ensemble de l'île, fournira à la Ville un outil majeur pour faire du patrimoine un levier de développement social, culturel et économique.

Les musées sont les acteurs premiers dans la conservation et la mise en valeur des artefacts. Le soutien de la Ville à leur égard doit être repensé et recentré sur des objectifs clairs. Pour sa part,

la Ville devrait développer sa propre collection d'œuvres d'art. Quant aux archives qui constituent la mémoire collective et individuelle, trop peu de propriétaires de documents culturels savent qu'ils peuvent les verser à un service d'archives pour en assurer la conservation. Enfin, pour en assurer la pérennité, il y a lieu de faire l'inventaire du patrimoine dit immatériel, fondé sur la tradition et transmis oralement ou par imitation; ses formes sont multiples, surtout dans une ville où la diversité culturelle est bien représentée avec quelque 80 communautés ethnoculturelles.

IL EST RECOMMANDÉ que la Ville de Montréal :

- Affirme et inscrive dans ses principes directeurs sa volonté de faire des richesses patrimoniales des leviers de développement culturel, social et économique et s'assure que le patrimoine devienne une des variables obligatoirement considérées dans toutes ses prises de décision;
- Se préoccupe activement, dans ses démarches de planification, de réglementation et autres, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine sous toutes ses formes;
- S'assure que son plan d'urbanisme et son document complémentaire, qui constituent dans leur essence même un outil irremplaçable de communication, fassent de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine le levier privilégié de planification et d'intervention pour le développement, la réhabilitation, l'aménagement et le réaménagement de tout son territoire;
- Prenne acte de la nécessité de développer d'une façon énergique et pertinente sa collection municipale d'archives et d'œuvres d'art, de consolider ses inventaires et d'assurer leur sécurité;
- Reconnaisse le rôle central joué par les musées de Montréal, clarifie avec eux les objectifs municipaux en matière de muséologie montréalaise et précise la part qu'elle entend assumer dans son développement; reconnaisse également la nature et les besoins spécifiques des institutions muséales relevant plus directement d'elle;
- Facilite la constitution d'un réseau de centres d'archives de Montréal et accroisse l'accès du public aux richesses patrimoniales de ces centres en favorisant la numérisation et en créant des sites informatiques spécialisés;
- S'assure de la pérennisation du patrimoine immatériel par son appropriation la plus large possible par les Montréalais en recourant à cette fin à des stratégies fondées sur l'évaluation du potentiel d'animation et d'interprétation d'activités ou d'événements culturels porteurs, la détermination de leur potentiel pour le public montréalais, l'identification des besoins pour leur mise en valeur ou de lieux pour leur pratique.

## **7. Gérer le patrimoine**

Pour être pertinente, la gestion du patrimoine doit s'enraciner fermement dans une approche globale de la gestion de la ville et en devenir ainsi partie intégrante. Elle doit également s'articuler à deux niveaux : celui de l'obligation, qui se traduit par la réglementation et les édictons de règles formelles, et celui de la concertation et de la persuasion, qui comprend tout ce qui a trait à la sensibilisation au patrimoine, à sa diffusion et à son appropriation, à l'aide aux citoyens, au maillage avec le milieu patrimonial et aux partenariats de toute nature que la Ville met sur pied dans le cadre de la conservation du patrimoine.

À Montréal, des acteurs à différents niveaux ont un mot à dire en gestion du patrimoine :

**Niveau municipal.** La Ville peut agir directement sur le patrimoine bâti par la planification et la réglementation, par ses activités de diffusion et de sensibilisation, par son soutien au milieu associatif, par une gestion exemplaire de ses propres biens (les immeubles municipaux, les parcs et les places publiques, diverses collections, etc.), dont l'état de conservation est variable et qui ne possèdent pas toujours de programme d'entretien.

**Niveau provincial.** Le gouvernement provincial accorde un statut légal de protection aux biens culturels.

**Niveau fédéral.** Le gouvernement fédéral désigne des lieux et des monuments historiques.

**Niveau privé.** Les partenariats avec le secteur privé sont essentiels à la réalisation de grands projets.

**Niveau international.** La Ville pourrait positionner le patrimoine montréalais au plan international avec la pertinence d'inscrire de ses éléments sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Au sein même de son organisation, la Ville doit s'assurer que toutes les actions menées par ses différents services sont complémentaires, notamment en établissant un mécanisme de coordination pour chacune des grandes actions en patrimoine.

IL EST RECOMMANDÉ que la Ville de Montréal :

- Se dote d'une approche globale et exemplaire de gestion du patrimoine sous toutes ses formes, tant du point de vue de la réglementation et de la concertation entre arrondissements et organismes que de celui de la persuasion;
- Prévoit un mécanisme responsable de l'harmonisation des politiques et des actions en patrimoine, autant entre les services centraux qu'entre ces derniers et les arrondissements, et qui soit directement redevable à la plus haute autorité administrative interne;
- Exerce son leadership pour que, dans le cadre d'une approche globale de concertation, les paliers supérieurs de gouvernement et sa propre administration contribuent de façon dynamique à la conservation, à la gestion et à la mise en valeur du patrimoine sur l'ensemble de son territoire;
- Vise à développer des partenariats performants avec les gouvernements supérieurs et des acteurs privés pour poursuivre par divers moyens tels que les subventions, incitatifs fiscaux, projets, etc., ses objectifs dans la gestion du patrimoine sous toutes ses formes;
- S'assure et prene les moyens pour que les arrondissements, les services municipaux et les organismes paramunicipaux aient les mêmes approches et normes de gestion et de conservation du patrimoine;
- Privilégie l'occupation des immeubles de valeur patrimoniale dont elle a la responsabilité, par ses propres services ou par des organismes culturels et communautaires, en veillant à protéger la valeur patrimoniale de ces immeubles, à les entretenir adéquatement et à les rendre accessibles au public.

## 8. Des enjeux spécifiques à Montréal

Un certain nombre d'enjeux spécifiques ne doivent pas être perdus de vue dans l'élaboration de la politique du patrimoine.

### *Le patrimoine naturel*

En 2002, Montréal ne comptait que 1 614 hectares d'aires protégées en milieu terrestre soit un peu plus de 3 % de son territoire. Il ne s'agit ici que de milieux naturels présentant une valeur patrimoniale ou historique, ou un caractère unique. La situation actuelle est grave en raison d'une constante poussée du développement urbain. Année après année, de 70 à 75 hectares de surfaces boisées disparaissent tout simplement.

### *Le patrimoine religieux*

L'importance et la valeur architecturale des églises, temples et synagogues ne sont plus à démontrer. Montréal compte plus de 500 lieux de culte dont la conservation et l'entretien posent de sérieux problèmes. De leur côté, les ensembles conventuels des communautés religieuses témoignent de tout un pan de l'histoire de Montréal; les couvents, les monastères et les maisons-mères de Montréal vivent de plus en plus les effets du manque de moyens. Par ailleurs, la valeur paysagère des cimetières est de plus en plus largement reconnue; ils sont aussi des lieux sacrés porteurs d'une forte dimension symbolique et commémorative. La Ville doit considérer le patrimoine religieux comme un enjeu prioritaire.

### *Le Vieux-Montréal*

Le Vieux-Montréal apparaît sans conteste comme une pièce maîtresse du patrimoine montréalais. Les efforts considérables des dernières décennies ont assuré sa conservation, sa remise en état et sa vitalité. Il est maintenant un quartier patrimonial en bon état, sous haute surveillance, malgré tout fragile parce que très sollicité. La Ville doit continuer à apporter une attention soutenue à son arrondissement historique.

### *Le mont Royal*

Au cœur de la ville, le mont Royal est un milieu unique caractérisé par divers types de patrimoine. Le gouvernement du Québec doit maintenant adopter un décret le reconnaissant arrondissement historique et naturel, avec un territoire correspondant à celui du *Site du patrimoine du mont Royal*, auquel s'ajoutent les sommets de Westmount et d'Outremont. Il touche ainsi le territoire de cinq arrondissements. Trois enjeux méritent l'attention de la Ville. Le premier consiste à coordonner les interventions sur le patrimoine bâti et naturel des cinq arrondissements concernés. Le deuxième touche aux problèmes liés à la présence de grandes institutions sur la montagne. Le dernier concerne l'harmonisation des pratiques de gestion du gouvernement du Québec, à travers tous ses ministères qui ont des propriétés sur le mont Royal.

### *Le canal de Lachine*

Ce site est reconnu à la fois comme voie navigable majeure et comme berceau de l'industrialisation du Canada. La majeure partie des éléments d'intérêt patrimonial immédiatement situés aux abords du canal se trouvent sur le domaine privé. Son territoire est actuellement exploité à un rythme effréné, entraînant souvent des gestes irréversibles, faisant disparaître des témoins significatifs de l'histoire du lieu. La construction de complexes résidentiels entraîne parfois une « privatisation » des abords du canal en concurrence avec les efforts d'aménagement du domaine public. Force est de constater l'absence de mécanismes formels de concertation des arrondissements traversés par le canal.



La Ville doit reconnaître comme un enjeu métropolitain le développement et la mise en valeur du canal de Lachine et des quartiers des communautés qui ont contribué à sa construction et à son essor. Elle devrait examiner la possibilité de créer le *Site du patrimoine du canal de Lachine*.

#### *Le patrimoine industriel*

Le patrimoine industriel comprend l'ensemble des témoignages de l'ère industrielle reliés à la production de biens de consommation, ainsi que l'impact de ces activités sur le milieu humain et la morphologie de la ville.

La désindustrialisation et la pression exercée, ces dernières décennies, sur les grands complexes industriels dans la plupart des pays occidentaux ont montré l'urgence de conserver des témoins de la période industrielle avant leur complète disparition. Montréal se retrouve maintenant avec d'importantes friches industrielles qui résultent de l'abandon de complexes industriels. Il s'agit de sites de développement très convoités par les promoteurs immobiliers; même phénomène pour des bâtiments industriels intégrés à divers quartiers de la ville.

La Ville devrait se doter d'un plan d'action et des mécanismes nécessaires pour assurer la protection des témoins industriels significatifs.

#### *Le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle*

Montréal projette l'image d'une métropole moderne et avant-gardiste avec son centre-ville et sa ville souterraine. Une partie de son identité repose sur des constructions ou ensembles emblématiques du XX<sup>e</sup> siècle, tels que : l'Université de Montréal, le Jardin botanique, la croix du mont Royal, le pont Jacques-Cartier, la Place Ville-Marie, la Place de la Bourse, le métro de Montréal, le Montréal intérieur, Expo 67, Habitat 67 et les installations olympiques. Des architectes de renommée internationale y ont œuvré. De même, de nombreux architectes montréalais sont devenus des figures importantes de l'architecture moderne.

La réflexion sur le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle est en pleine gestation et cela, autant à travers le monde qu'au Québec et au Canada. Même si ce patrimoine, particulièrement le plus récent, n'est pas encore suffisamment perçu comme tel, l'attitude à son égard évolue. Le plan d'urbanisme a déjà été modifié pour inclure le patrimoine plus récent, et des bâtiments et des secteurs ont été ciblés. D'ailleurs, plusieurs des propriétés de la Ville sont des ouvrages ou des œuvres du XX<sup>e</sup> siècle. L'exemplarité dans la gestion de ces propriétés est déjà en soi une réponse importante au défi posé par la conservation, la mise en valeur et l'accessibilité d'une partie significative de ce patrimoine.